

Nouvel accord groupe : Accord de participation. Nous avons raison de nous inquiéter.

ACCORD GROUPE :

Le 16 janvier 2004 un accord (développement du dialogue social) au niveau du groupe était signé entre la direction SNECMA et toutes les organisations syndicales « représentatives », instituant entre autre les coordinateurs syndicaux habilités à représenter leur organisation dans tous les centres du groupe, chaque organisation percevant un financement de la part du patron.

Nous, SUD, avons dénoncé cet accord :

Sur le fond: il nous semble extrêmement dangereux que nos problèmes de centre ou d'entreprise soient traités par des permanents syndicaux extérieurs à l'entreprise qui auront certainement d'autres préoccupations que notre intérêt.

Le financement des organisations syndicales par le patron nous semble être une pratique dangereuse pour l'indépendance de ces mêmes organisations. On notera que pour être reconnu représentatif, SUD a du faire la preuve de son indépendance, y compris financière !!!!!

Sur la forme: Voilà un accord qui s'applique à notre entreprise SPS, alors que SUD, pourtant représentatif dans SPS, n'a jamais été invité à participer aux négociations de cet accord et est exclu de son application, sous prétexte de non-représentativité au niveau du groupe.

PARTICIPATION :

Un communiqué interne SNECMA du 15 février 2005 nous annonce : « Un accord de participation de Groupe a été signé le lundi 07 février entre la direction et l'ensemble des organisations syndicales ; CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO...

Cet accord de groupe a été négocié grâce à la mise en place de coordinateurs syndicaux au niveau Groupe, à la suite de la signature de l'accord du 16 janvier 2004 relatif au développement du dialogue social. ».

Voilà un mois que l'ensemble des salariés SPS ont été informés de la signature d'un second accord Groupe ayant pour objet la participation. Ce dernier fût signé, à nouveau, par l'ensemble des organisations syndicales et pourtant aucun tract sur le sujet. Et pour cause ? Il n'est pas évident de devoir assumer la signature d'un accord groupe qui, pour ce cas bien précis, va sérieusement diminuer le montant de la participation pour les salariés de SPS.

L'accord SPS était nettement plus avantageux, quelle considération y ont-ils accordés? La technique patronale consiste à proposer une légère amélioration pour la majorité pour faire avaler une forte dégradation pour une minorité (nous en l'occurrence) ; c'est là tout le danger d'une négociation centrale dans un groupe aux statuts multiples. Nous étions conscients que Snecma utiliserait ce système afin de mieux dilapider nos acquis SPS.

RECONNAISSANCE :

SUD ne s'est pas simplement contenté de dénoncer cet accord par tracts. Après plusieurs interventions au niveau SPS, SUD a assigné au Tribunal de Grande Instance de Paris, Snecma SA et les organisations syndicales signataires de l'accord groupe sur le dialogue social.

Les motifs invoqués sont ;

La négociation et la conclusion de l'accord de groupe du 16 janvier 2004.

La nullité de l'accord du 16 janvier 2004.

La nullité de l'accord du 17 janvier 2001 sur la mise en place du Comité de Groupe Snecma.

Le procès a eu lieu le 22 février 2005. Par la voix de leurs avocats respectifs, chaque partie en présence, Snecma SA -CFDT - CGT - CGC, a montré son opposition pour nous admettre aux négociations au niveau Groupe. De la part de notre direction, rien de surprenant . Par contre, que 2 organisations syndicales (CFDT-CGT) se soit associées à la direction pour nous empêcher de faire valoir nos droits ; cela nous laisse un goût amer. Alors pour ne pas sombrer dans la polémique syndicale, nous rappellerons que l'important est la défense des travailleurs, avec tous ceux qui veulent y participer, autour d'une bonne revendication.

Nous, nous ne nous trompons pas d'adversaire!

Le délibéré est prévu pour le mardi 05 avril. A suivre.

MUTUELLE : DANGER :

Par contre, même si nous ne sommes pas, aujourd'hui, reconnus au niveau Groupe, nous savons qu'un nouvel accord est en cours de discussion : celui de la Prévoyance. Là encore, silence sur toute la ligne. Dans l'ensemble du périmètre Snecma SA, il est prouvé que SPS dispose du meilleur système de couverture Prévoyance. Comment les coordinateurs syndicaux vont-ils négocier notre spécificité ? SUD s'inquiète déjà du résultat.

Depuis sa création SUD savait que le parcours serait difficile. Pour avoir fait la preuve (devant la justice) de sa représentativité, Sud a été reconnu à Vernon et Bordeaux (donc à SPS). Pour obtenir une représentativité plus large, le parcours est semé d'embûches, d'autant plus que nos relations avec la direction sont sans ambiguïté. Indépendamment politiquement et financièrement, notre seul combat est l'intérêt des salariés (emploi, conditions de travail, salaires,...). Il va de soi que notre présence aux diverses négociations au niveau du groupe nous apporterait une efficacité indéniable quant à la défense des droits et acquis collectifs.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr